

ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

Concession n° : 8/C/6

Le maire de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par Mme DELLI COLLI Odette , domiciliée 86 Bis avenue du 8 mai 1945 69960 CORBAS, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession quinquennale dans le cimetière de Corbas au nom de Mme DELLI COLLI Odette à l'effet d'y fonder la sépulture restreinte indiquée. Seuls inhumés : Mme MICHON, ép. DELLI-COLLI Odette, Catherine, née le 17/11/1950 et M. DELLI-COLLI Robert né le 28/04/1949. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de quinze ans prenant effet le 23 juin 2025 et expirant le 23 juin 2040.

La concession est accordée moyennant la somme de cinq cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 23 juin 2025

Le maire

DELLI COLLI

Odette

